



## Avis sur vice de forme suspension permis de conduire

Par **permis**, le **15/01/2009** à **10:59**

Bonjour,

j'ai été pris aux jumelles :vitesse retenue 90 au lieu de 50 ,sur l'avis de rétention du permis il y a inversion des signatures :l'auteur est le gendarme qui a décidé de la rétention et moi je suis l'agent verbalisateur : peut il y avoir vice de forme sur l'avis de rétention en dessous du nom de l'autorité il n'y a pas de numéro de procès verbal la case 8 service détenteur du permis il n'y a rien de marqué de même sur la suspension provisoire immédiate reçue par lettre r avec ar dans la cartouche permis il n'y a rien de marqué

Merci pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **15/01/2009** à **13:12**

Bonjour,

J'ai un doute, là ! C'est bien vous qui avez été intercepté ? C'est bien votre nom qui figure sur l'avis de PV ? C'est bien votre numéro de permis et votre adresse que l'agent verbalisateur a écrit sur son rapport ?

Si les réponses sont affirmatives, l'erreur de plume n'a strictement aucune incidence sur la validité, ou non, de votre PV.

Ce n'est pas le gendarme qui décide, ou non, de la rétention du permis, ce gendarme ne fait qu'exécuter les ordres du préfet dans le strict cadre des articles du code de la route. Quand

on roule à 90 km/h dans une zone limitée à 50 km/h, ce n'est pas un hasard, donc on prend ses responsabilités et on assume.